



## Problème jouissance droit au bail

Par **Tango**, le **16/08/2012** à **10:22**

Bonjour,

Je suis locataire d'un bâtiment à usage commercial et du terrain sur lequel il est bâti, propriété d'une SCI qui est mon bailleur. Hors je viens de m'apercevoir qu'à la même adresse, qui est également le siège de ma SARL, une association a aussi son siège social.

Cette association ne dispose d'aucun local ni parcelle de terrain.

Est-ce légal et y a t'il un risque pour moi si cette association rencontre un jour des difficultés ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Tango.

Par **Michel**, le **16/08/2012** à **11:08**

Bonjour,

En tant que locataire, vous ne risquez rien, par contre voyez avec votre bailleur si cette association n'a pas également un bail sur ce même bâtiment.

Par **Tango**, le **16/08/2012** à **15:00**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement.

Tango.